

AVIS DE RECRUTEMENT

d'Ouvriers de l'Etat au titre de l'année 2024 au sein de l'atelier industriel de l'aéronautique d'Ambérieu-en-Bugey

I. Nombre et répartition géographique des places offertes au recrutement d'ouvriers de l'Etat organisé au titre de l'année 2024

Le nombre de postes offerts au recrutement au sein de l'atelier industriel de l'aéronautique est fixé à quatre (4).

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- un (1) poste de mécanicien d'aéronautique, spécialité « sécurité et armement » ;
- deux (2) postes de frigoriste, spécialité « installations frigorifiques » ;
- un (1) poste d'électromécanicien d'aéronautique, spécialité « capteurs et systèmes ».

Pour indication, un salaire brut de base + prime de rendement de 17% = environ 1 700 € net.

Définition des professions :

Mécanicien d'aéronautique, spécialité « sécurité et armement » : ouvrier effectuant, seul ou en équipe, dans le respect des conditions de sécurité et des règles de l'art, les opérations de mise en œuvre, de maintenance et/ou d'essais des installations de sécurité sauvetage, d'habitabilité, d'armements de bord et de matériels de largage parachutage.

Electromécanicien d'aéronautique, spécialité « capteurs et systèmes » : ouvrier effectuant, seul ou en équipe, dans le respect des conditions requises de sécurité et des règles de l'art, les opérations de mise en œuvre, de maintenance et/ou d'essais des capteurs et systèmes électroniques et/ou des simulateurs de vol.

Frigoriste, spécialité « installations frigorifiques » : ouvrier procédant au montage, au réglage, à la maintenance préventive, palliative, corrective et systématique des appareils frigorifiques ou de climatisation. L'intervention peut porter sur les ensembles plus ou moins complexes et sur la documentation s'y rapportant. L'ouvrier doit posséder la compétence nécessaire à la maintenance électrique et à la gestion technique des installations frigorifiques ou de climatisation.

II. Calendrier de la sélection

La campagne de candidature sera ouverte à compter du 22 janvier 2024 jusqu'au 2 mars 2024.

Date limite de dépôt des candidatures est fixé au **samedi 2 mars 2024**, avant minuit. (le cachet de la poste faisant foi le cas échéant).

L'examen des dossiers par la commission de présélection (date prévisionnelle) :

Entre le 4 et 8 mars 2024.

Au terme de cet examen, la commission établie une liste de candidats sélectionnés pour subir les épreuves de l'essai professionnel d'embauche qui se dérouleront, au plus tard, **semaine 15**.

Les épreuves des essais se dérouleront sur le site de la Base aérienne 278 d'Ambérieu-en-Bugey.

Date de prise de poste (date prévisionnelle) :

À compter du 1^{er} juin 2024.

III. Conditions d'inscription des candidats

Ce recrutement est ouvert à toute personne possédant :

- **Pour la profession de mécanicien aéronautique spécialité « structures » :**
 - Le niveau bac professionnel du domaine correspondant à la spécialité.
- **Pour la profession de mécanicien aéronautique spécialité « sécurité et armement » :**
 - Le niveau bac professionnel du domaine correspondant à la spécialité.
- **Pour la profession d'électromécanicien d'aéronautique, spécialité « capteurs et systèmes »**
 - Le niveau bac professionnel du domaine correspondant à la spécialité.
- **Pour la profession de frigoriste spécialité « installations frigorifiques » :**
 - Soit de la possession effective d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), un brevet d'enseignement professionnel (BEP) ou un diplôme d'un niveau équivalent ou supérieur de l'enseignement technologique dans la profession ou dans le domaine professionnel envisagé ;
 - Soit d'une expérience dûment attestée d'au moins trois années dans la profession ou dans le domaine professionnel envisagé, comme ouvrier professionnel.

Les candidats devront justifier du niveau de diplôme.

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, jouissance des droits civiques, casier judiciaire compatible avec l'exercice des fonctions postulées, régularité de la situation au regard des dispositions du code du service national, aptitude physique).

Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou ressortissant d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse.

IV. Constitution du dossier de candidature

Les candidats doivent impérativement transmettre leur dossier de candidature complet à l'adresse ci-dessous :

**Atelier industriel de l'aéronautique, Département Emplois Compétences,
Avenue du Colonel Chambonnet,
01508 Ambérieu-en-Bugey Cedex.**

Ce dossier comprend :

- Le formulaire d'inscription et de contrôle primaire au recrutement figurant à l'annexe du présent avis, à compléter, dater et signer ;
- Un curriculum vitae indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie de tous les diplômes et attestations détenus ;
- La photocopie d'une pièce d'identité.

Les candidats en dernière année de formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage conclu dans le secteur public ou privé joignent en outre leurs évaluations réalisées durant leur formation.

Les candidats mineurs à la date de l'essai professionnel d'embauche font parvenir une autorisation à participer aux épreuves établie par la personne exerçant l'autorité parentale.

Les candidats handicapés peuvent bénéficier, sur demande et sur avis médical, d'aménagements d'épreuves. Ils doivent joindre au dossier de candidature un courrier à l'attention du président du jury, accompagné du certificat médical d'un médecin agréé appuyant cette demande et précisant le type d'aménagement nécessaire ainsi que l'attestation de reconnaissance de la qualité d'élève ou de travailleur handicapé. La liste des médecins agréés est disponible auprès de la préfecture de leur département de résidence.

Tout dossier de candidature incomplet ou présenté hors délai ne sera pas retenu.

V. Organisation de la sélection

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission de présélection. Au terme de cet examen, la commission établit une liste de candidats sélectionnés pour subir les épreuves de l'essai professionnel d'embauche. Seuls seront convoqués aux épreuves les candidats préalablement retenus par la commission de présélection. L'essai professionnel d'embauche est composé :

➤ Pour la profession de frigoriste spécialité « installations frigorifiques » :

- d'une épreuve théorique de coefficient 1 ;
- d'une épreuve pratique qui se termine par un échange avec le jury de 15 minutes au plus portant principalement sur le déroulement de l'épreuve pratique, sur les expériences professionnelles et personnelles du candidat ainsi que sur sa motivation et ses capacités à pourvoir le poste. La durée de l'épreuve pratique ne peut excéder 6 heures (coefficient 2).

➤ Pour les professions d'électromécanicien aéronautique spécialité « capteurs et systèmes », de mécanicien aéronautique spécialité « structures », et de mécanicien aéronautique spécialité « sécurité et armement » :

- d'une épreuve théorique de coefficient 0,4 ;
- d'une épreuve pratique qui se termine par un échange avec le jury de 15 minutes au plus portant principalement sur le déroulement de l'épreuve pratique, sur les expériences

professionnelles et personnelles du candidat ainsi que sur sa motivation et ses capacités à pourvoir le poste. La durée de l'épreuve pratique ne peut excéder 6 heures (coefficient 0,6).

VI. Type de recrutement après sélection

A l'issue de la procédure de sélection, le candidat retenu est recruté en qualité d'ouvrier auxiliaire et signe un contrat à durée déterminée. Il effectue une période d'auxiliarat d'une durée d'un an réduite de 6 mois si sa manière de servir le justifie.

A l'issue du stage, si l'agent donne satisfaction, il est affilié au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat et signe un contrat à durée indéterminée. Dès son affiliation, il devient ouvrier réglementé.

Nota : Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au manager compétences emplois de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique :

aia-amberieu-mce.contact.fct@intra.def.gouv.fr